# DOCUMENT LINGUISTIQUES DE LA PICARDIE ORIENTALE (1214-1350)

PAR
FRANÇOISE OLLIVIER

### SOURCES

La recherche des caractères du français employé dans les actes provenant de la Picardie orientale, c'est-à-dire de la majeure partie de l'actuel département de l'Aisne, est fondée sur environ mille quatre cents documents originaux de 1214 (date du plus ancien acte) à la fin du règne de Philippe VI: ils représentent, dans l'état de nos connaissances, ce qui reste aujourd'hui de la production diplomatique de la Thiérache, du Vermandois, du Laonnois et du Soissonnais.

Sources parisiennes. — Les séries L et S des Archives nationales, la collection de Picardie à la Bibliothèque nationale et, accessoirement, le nº 21.287 des nouv. acq. fr. fournissent le tiers de la documentation.

Sources locales. — Les séries ecclésiastiques des Archives départementales, les Archives communales et hospitalières conservées au dépôt des Archives départementales de l'Aisne, deux collections de la Bibliothèque municipale de Laon apportent des documents de provenance géographique variée. Six cents actes répartis dans une trentaine de liasses des Archives municipales de Saint-Quentin (notamment les liasses 23 et 269 avec respectivement soixante et cent vingt actes) concernent presque exclusivement cette ville. Une vingtaine d'actes provient des Archives hospitalières de Soissons, des Archives de la Société historique de la même ville et des Archives municipales de Chauny.

Dépôts départementaux voisins. — Quelques pièces tirées du trésor des chartes de Flandres, conservé aux Archives du Nord, de la série H des Archives de la Marne, à Reims, un chirographe provenant de la Bibliothèque municipale d'Arles s'ajoutent aux séries précédentes. Les recherches n'ont pas été poursuivies, pour la Belgique, au-delà du dépouillement des inventaires (une charte française d'Enguerrand de Coucy, de 1288, est signalée aux Archives de l'État à Gand). Les actes conservés aux Archives départementales de l'Oise et de la Somme, qui font actuellement l'objet de travaux, ont été délibérément laissés de côté. Les fonds d'archives privées sont inexistants pour cette époque.

### CHAPITRE PREMIER

# PRÉSENTATION DU PAYS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DOCUMENTS

Le pays n'a pas d'unité géographique. Il s'étend de part et d'autre de la limite dialectale entre Picardie et Ile-de-France. Il est bordé, au nord et à l'est, par des frontières naturelles (Ardennes, forêt d'Arrouaise) qui coıncident pour une part avec celles du diocèse de Laon. Le Laonnois n'a pas de contact avec l'Ardenne et la Champagne. Il est ouvert vers l'ouest à l'influence de la Picardie proprement dite; au fur et à mesure que l'on s'avance au sud du cours de l'Ailette, vers le Soissonnais, le caractère français de la langue s'affirme.

Certains traits communs ont permis de subdiviser la région étudiée et d'esquisser un classement géographique des documents. La Thiérache, à laquelle ont été annexées des zones à l'ouest de l'Oise et au sud de la Serre, ne fournit que cent trente actes. Le Vermandois, moins la partie rattachée linguistiquement à la Thiérache et la région de la Fère dont la langue se rapproche de celle de Coucy, est de loin la plus riche (cinq cent trente-cinq actes). La région de Coucy, centrée autour des possessions de la célèbre maison féodale, mais éloignée de tout point d'attraction (chancellerie municipale ou juridiction gracieuse), est représentée par cent vingt-deux actes. Le Soissonnais, influencé par l'Île-de-France, fournit deux cent huit actes. Le Laonnois oriental doit ses trois cent trente actes, d'une part à la ville même de Laon, d'autre part à l'activité de la chancellerie des comtes de Roucy et de leurs vassaux.

#### CHAPITRE II

# RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES ACTES EN FRANÇAIS

Emploi du français. — La pénétration du français s'opère par à-coups pendant une première période. Sur deux cent soixante documents antérieurs à 1270, vingt-neuf datent d'avant 1240; la production double de 1240 à 1250; elle triple entre 1250 et 1260, décade déterminante; l'accroissement se stabilise entre 1260 et 1270.

Le Vermandois (vingt-sept chartes avant 1240) et le Soissonnais ont fourni les plus anciens actes. Ces régions continuent à être les plus riches jusqu'en 1270. Seul, le Laonnois, relativement pauvre au début, voit sa production s'accroître proportionnellement plus vite: cinquante et un actes contre quarante-trois pour le sud, vingt-trois pour Coucy, vingt et un pour la Thiérache et cent vingt-deux pour le Vermandois. Dans l'ensemble le français gagne plus rapidement dans le nord, avec les juridictions échevinales, mais n'est pratiquement pas employé en dehors de celles-ci. Dans le sud, la progression, plus lente, intéresse des catégories de suscripteurs plus variées: petits seigneurs, villes, simples particuliers et même abbayes. La proportion des documents latins et français est, pendant la première phase, inégale d'une région à l'autre. Le Vermandois connaît, dès l'apparition de la langue vulgaire, une sorte d'équilibre entre les

deux langues. Ailleurs, jusqu'en 1270, la production latine est triple, autant que l'on puisse en juger d'après les cartulaires du diocèse de Laon; le rapport s'inverse après 1270. L'introduction de la juridiction gracieuse vers 1286 ne s'est pas répercutée sur le nombre total des actes; leur multiplication n'est sensible qu'à partir de 1300.

Caractères de la langue. — Les premiers actes en langue vulgaire sont dialectaux. Seule, la Thiérache utilise un français assez pur pendant une courte période, jusque vers 1260; dans le Soissonnais, le caractère dialectal, accusé jusqu'en 1260, disparaîtra à peu près entièrement au cours de la décade suivante. Les autres régions, Coucy et Laonnois, sont francisées plus lentement, et tout caractère local a disparu en 1320. Inversement, Vermandois et Thiérache renforcent leurs traits picards aux alentours de 1300.

## CHAPITRE III

## LES DOCUMENTS ET LEUR ÉLABORATION

Les catégories diplomatiques, peu nombreuses au début de la période considérée, se diversifient à la fin du XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Les aveux et dénombrements et les comptes sont en général en français; les testaments demeurent en latin. L'utilisation de la langue française par les abbayes est moindre avant 1270, mais leur rôle dans la rédaction des actes seigneuriaux en français se devine dès l'origine : la présence d'une abbaye paraît en effet entraîner la multiplication de ces actes. Les clercs abandonnent le latin entre 1310 et 1320. L'établissement des actes dans les chancelleries laïques urbaines et dans les ateliers de rédaction des abbayes donne, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à la majorité des actes des caractères fixes qui facilitent l'élimination du dialecte par le francien; mais certains actes, tels que chirographes non délivrés ou doubles rédactions dues au même seigneur, montrent la mobilité des graphies et des traits dialectaux.

# ÉDITION DES ACTES ANTÉRIEURS A 1270

L'édition est géographique et, subsidiairement, chronologique. Les deux cent soixante documents publiés se répartissent ainsi : vingt et un pour la Thiérache, cent vingt-deux pour le Vermandois, vingt-trois pour Coucy, quarante-trois pour le Soissonnais et cinquante et un pour le Laonnois.

# **ÉTUDE DIALECTALE**

Tableaux morphologiques. — Ils présentent les particularités dialectales (futur et conditionnel avera, averoit, adjectif possessif men, ten, etc.) et leurs limites.

Faits phonétiques. — Six d'entre eux (k + a, g + a, k + e, w) en position

initiale, -abile > -auble, -abile, i de seigneur, i avant s et en syllabe initiale) permettent, en dépit de traitements complexes, de cerner une limite dialectale sud-ouest nord-est le long de la vallée de l'Oise; les faits secondaires ( $lieu \sim liu$ ) sont éparpillés.

Vocabulaire des mesures agraires. — Un même usage unit le Laonnois à la Thiérache avec le jalois. Le Vermandois connaît la mencaudee comme le Nord. Les mesures du Soissonnais se généralisent dans le Laonnois au cours de la période.

#### CATALOGUE

Tous les documents originaux en français de 1270 à 1350 sont catalogués; ils forment, selon le même schéma, la suite des documents édités. On compte cent vingt actes pour la Thiérache, quatre cent dix pour le Vermandois, cent pour Coucy, cent soixante pour le Soissonnais et deux cent quatre-vingts pour le Laonnois.

Une centaine d'actes ont été transcrits.

# CATALOGUE ANNEXE

Les actes de localisation incertaine et ceux qui émanent de juridictions non retenues pour cette étude dialectale (baillis, prévôts), ainsi qu'une sentence d'excommunication, font l'objet d'un catalogue annexe.

#### GLOSSAIRE

#### TABLE DES AUTEURS DES ACTES

# **CARTES**

Cartes, géographique et historique, de répartition des actes. Carte des abbayes. Carte récapitulative des mesures (avec album de cartes préparatoires). Vingt-huit cartes phonétiques et morphologiques.

# FAC-SIMILÉS

Vingt-cinq fac-similés sont classés par chancelleries : chancelleries municipales (Laon et Saint-Quentin), chancelleries seigneuriales (Coucy...), chancelleries ecclésiastiques (abbaye Saint-Vincent de Laon...).